



CERTIFICATION HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE (HVE)

CARACTÉRISATION

POUR QUI ?

Production agricole : Agroécologie,

Transformation de produits agricoles et alimentaires : Transformation (autre),
Valorisation non alimentaire des produits agricoles et alimentaires : Labellisation, marquage territorial

COMMENT ?

Outils opérationnels : Labellisation

QUOI ?

Agir sur l'impact environnemental de la production agricole

POURQUOI ?

Objectifs environnementaux :
Dépollution des modes de production agricole, Maintien et amélioration de la biodiversité, Réduction des pressions sur les sols, Réduction des pressions sur l'eau

Objectifs culturels : Maintien des patrimoines alimentaires, Entretien du patrimoine naturel

Objectifs de développement local :
Synergie entre les acteurs

Objectifs pédagogiques : Transmission de pratiques responsables aux professionnels des chaînes agricoles et alimentaires

RÉSUMÉ

La reconnaissance des pratiques agro-écologiques par un label ou l'apposition de la certification HVE permet aux producteurs de mieux répondre aux attentes des consommateurs et distributeurs. Dans sa feuille de route Neoterra, la Région s'est donnée pour ambition d'avoir 80% d'exploitations certifiées Bio ou HVE d'ici 2030. Plus généralement, ce dispositif encourage de manière significative les transitions agricoles : conduites à respecter un cahier des charges strict, les exploitations prennent progressivement mieux en compte la préservation de la biodiversité, la gestion des produits phytosanitaires, la gestion de la fertilisation et de la ressource en eau dans leur activité de production. Dans le cadre de cette certification, la Région s'engage à accompagner financièrement et techniquement à la fois la démarche de certification collective (marché AFNOR) et les structures qui accompagnent les exploitants agricoles vers la certification HVE.



OBJECTIFS

- Accompagner et favoriser l'accès à la certification HVE de toutes les exploitations agricoles de Nouvelle-Aquitaine

DONNÉES CLÉS DE LA MESURE

DÉBUT DE MISE EN ŒUVRE : 1^{er} avril 2019

MONTANT ET ORIGINE DU FINANCEMENT : 1 millions d'euros/an

PARTENAIRES :

Les relais d'information concernant la certification environnementale :

- Les chambres départementales d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine
- L'association de développement du HVE

LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Un appel à projet a été lancé pour sélectionner des structures qui s'engagent à certifier un minimum de 50 exploitations d'ici 3 ans.

En montant sa propre certification collective, la structure met en place une dynamique qui l'aide à accompagner les exploitants vers cette certification, elle peut coordonner les audits prévus dans ce cadre. Elle va pouvoir compter sur un volume de production qui permette de valoriser le produit certifié lors de la commercialisation.

Un nouvel appel à projet devrait être lancé mi 2020.

La Région a également mis en place une certification collective qui répond au besoin des exploitations qui ne sont pas encore concernées par des filières qui ont développé leur certification.

Les premières exploitations ont été certifiées au 1er avril 2019. Un réseau de plus de 150 référents a été déployé sur toute la Région pour faciliter l'accès de la certification à tous les exploitants.

La Région aide également 18 structures professionnelles à mettre en place leur certification collective HVE.



RÉSULTATS

En février 2020, plus de 1300 exploitations sont certifiées en Nouvelle-Aquitaine, dont 700 par la certification portée par la Région.



SITE DE LA RÉGION

<https://www.nouvelle-aquitaine.fr/>



SITE DU DISPOSITIF

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/transition-energetique-et-ecologique/certification-environnementale-des-exploitations-agricoles>